



## Postulat pour une vision politique claire en matière de soutien et de subventionnement en faveur de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman

Les médias, y compris les médias dominicaux, se sont récemment fait l'écho des résultats d'un audit de gestion qui laisserait entendre que des mesures d'économie doivent être imposées à la Compagnie générale de navigation de même qu'une réforme de ses structures ; il a également été fait mention de la suppression de certaines lignes soit touristiques soit transfrontalières, sans parler des risques de licenciements éventuels.

De l'avis des postulants, il appartient au Conseil d'Etat, respectivement au Département des infrastructures, de définir une vision claire sur l'avenir de la CGN, les missions que l'on entend lui confier et les moyens dont elle doit disposer pour les réaliser.

A cet égard, la multitude des missions (touristiques, commerciales et économiques, maintien du patrimoine) paraît en contradiction certaine avec les contraintes stratégiques et financières de telles opérations.

Quelques rappels :

- a. Les statuts de la CGN lui fixent 3 missions :
  - transports publics : la CGN a pour mission de transporter de manière économique les gens sur le Lac pour le trafic transfrontalier (par exemple entre Lausanne et Evian ou Nyon et Chens).
  - Développement touristique : par une desserte régulière des débarcadères lémaniques, y compris dans les petites communes, ce qui contribue à l'activité touristique et économique des sites et cantons riverains.
  - Mission patrimoniale : la CGN a pour mission de conserver la plus grande flotte « Belle Epoque » du monde en capacité de passagers. A ce titre, elle est la gardienne d'un héritage industriel unique et assume une tâche muséographique de plus en plus importante à laquelle la population est très attachée.
- b. S'agissant de la structure du capital social, le 20% seulement de ce capital est détenu par les collectivités publiques, (cantons de Vaud, Genève, Valais, les principales communes de l'Arc lémanique). La Ville de Lausanne détient quelque 8% du capital, la Ville de Genève 5%, le canton de Genève 5% et le canton de Vaud seulement 2%.

Le 80% restant est réparti entre de très nombreux petits actionnaires dont certains (banques, sociétés d'hôtellerie, Association des Amis des Bateaux

à vapeur du Léman, etc) peuvent détenir à eux seuls quelques 15% de ce solde.

Il apparaît clairement que l'actionnariat détenu par les pouvoirs publics ne leur permet pas d'être suffisamment représenté à l'Assemblée générale ou au Conseil d'administration (Source : Etude d'un nouveau modèle de financement des bateaux historiques de la CGN, rapport Dominique Freymond pour Mas AG, le 16 décembre 2005).

- c. Toutes subventions comprises, le subventionnement de la Compagnie générale de navigation représente un montant annuel de fr. 11'000'000. Ce subventionnement est, de façon sommaire, réparti de la façon suivante : fr. 1'000'000 par la France et fr. 1'000'000 par la Confédération (pour les lignes internationales), environ fr. 2'000'000 par le canton de Genève, 0.5 millions par le canton du Valais et 6.5 millions par le canton de Vaud.

Les chiffres qui précèdent démontrent que le canton de Vaud, bien qu'actionnaire très minoritaire à concurrence de 2%, assume les deux tiers du subventionnement de la CGN.

- d. Schématiquement toujours, ce subventionnement peut être réparti de la façon suivante : fr. 2'000'000 pour le trafic frontalier, fr. 9'000'000 pour l'aspect « touristique ».

A priori, il n'est pas identifié un surcoût patrimonial particulier octroyé à la CGN pour les bateaux « Belle Epoque ».

- e. Rappelons encore qu'en août 2003, le Conseil d'Etat a présenté un exposé des motifs et projet de décret concernant la rénovation du bateau historique « Savoie ». Le canton de Vaud a supporté une très large part de ce financement à concurrence de 67%, le montant total de l'aide étant de fr. 19'000'000.-- (environ).

Mais il faut préciser, que cette aide n'a été accordée que sous forme de prêts sans intérêts mais remboursables à raison de 3% par an, pour le montant des investissements destinés à renforcer la flotte, et sous forme de prêt sans intérêts conditionnellement remboursable pour les travaux de rénovation du chantier naval.

Quoi qu'il en soit, le remboursement de ces prêts charge la CGN de dépenses comptables qui grèvent sa rentabilité de manière pas forcément compatibles avec les deux principales missions qui lui sont confiées (tourisme et transports transfrontaliers).

- f. Enfin que ces trois dernières années, la CGN a vécu une refonte complète des horaires avec l'introduction de deux nouvelles lignes transfrontalières

avec bateau rapide entre Lausanne et Thonon d'une part, Nyon et Chens d'autre part.

Les chantiers navals de la CGN font appel à quelque 300 entreprises de l'arc lémanique. Elle forme de nombreux apprentis, tant dans le domaine de la navigation que dans différents corps de métiers susceptibles d'intervenir sur les bâtiments.

Suite à l'intervention du syndic de Vevey et député Laurent Ballif, le Conseiller d'Etat Marthaler a indiqué que le prochain exposé des motifs relatifs à la rénovation du bateau « le Vevey » était reporté d'une année. Les coûts de ce report sont estimés à au moins fr. 200'000.-- par année.

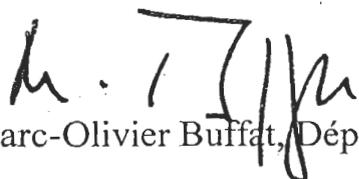
Le présent postulat a pour but d'inviter le Conseil d'Etat à avoir une vision claire sur l'avenir du financement de la CGN, sur les missions qu'elle doit remplir, ses structures et son financement futur .

L'on souhaite en particulier :

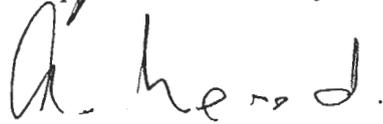
- a. Que le Conseil d'Etat examine très sérieusement la possibilité d'augmenter sa participation au capital social de la CGN, conjointement avec les autres partenaires des collectivités publiques (villes, canton de Genève, canton du Valais). Le Conseil d'Etat devra notamment étudier si une prise de participation majoritaire au sein de la CGN Sa ne devrait pas s'imposer compte tenu du subventionnement annuel octroyé.
- b. Que le Conseil d'Etat étudie avec les autres collectivités publiques concernées, la mise en place d'une structure de pure utilité publique (fondation ou Société anonyme sans but lucratif) en partenariat avec le secteur privé afin d'assurer la pérennité des bateaux Belle Epoque et le financement de leur rénovation.
- c. Que le Conseil d'Etat redéfinisse les collaborations intercantionales voire les collaboration avec la Confédération et redéfinisse les règles de subventionnement en fonction de l'importance des différents intervenants et de leur participation en capital de la CGN.
- d. Que le Conseil d'Etat intègre les lignes de transport de la CGN dans le plan régional des transports - ce qui n'est pas le cas actuellement - et définisse, pour les dix prochaines années, les lignes de transports qu'il considère comme stratégiques et indispensables et quelles sont les lignes dont le financement peut être assuré par l'exploitation seule, voire par un subventionnement public ou un partenariat avec l'économie privée, la Confédération ou d'autres cantons.

- e. Que le Conseil d'Etat, en collaboration avec les autres partenaires de la collectivité publique concernée définisse les lignes touristiques et débarcadères qui devraient, à terme, être supprimés et quel pourrait être l'impact touristique et économique d'une éventuelle suppression ou de modification des lignes actuelles.
- f. Que le Conseil d'Etat étudie, en collaboration avec les autres collectivités publiques concernées, la possibilité de procéder à des abandons de créance voire d'imaginer la rénovation totale ou partielle des bâtiments par le biais d'une Fondation ad hoc, ou par le biais de partenariat public privé voire encore à fonds perdus.

Lausanne, le 5 octobre 2009

  
Marc-Olivier Buffat, Député

  
Jacques-André Haury, Député

  
Alain Monod, Député

  
Michel Rau, Député

Martine Fiora-Gutmann, Député

  
Frédéric Borloz, Député

  
Jean-François Cachin, Député

*Souhaite développer et demande renvoi immédiat au CE*

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothélosz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Flora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debliù François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brelaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Ray-Marion Alette	Zwahlen Pierre